

Conditions de conformité de GraydonCreditsafe

Les conditions supplémentaires suivantes (« **Conditions de conformité** ») s'appliquent si le Client accède aux services de conformité de GraydonCreditsafe (« **Service de conformité** »). Les termes définis dans les Conditions générales ont la même signification dans les présentes Conditions de conformité, sauf indication contraire expresse.

1. Définitions :

« **Filiales** » désigne les sociétés détenues ou contrôlées en commun avec le Client et ayant accès au Service de conformité, conformément à ce qui est expressément autorisé dans le cadre de l'Accord (le cas échéant).

« **Objectif autorisé** » désigne les objectifs commerciaux internes du Client, y compris l'objectif légal de vérification de l'identité ou de l'âge, de prévention de la fraude et/ou de respect des lois mises en œuvre pour empêcher le blanchiment d'argent, le cas échéant.

« **Entreprise interdite** » désigne les services de divertissement pour adultes, quels qu'ils soient ; les entreprises qui s'occupent de la saisie physique de biens par des tiers ; les services de rencontres ; les services de massage ; les services de tatouage ; les entreprises qui facturent des frais anticipés pour l'allègement de dettes ou l'assistance hypothécaire (à l'exclusion du refinancement d'un prêt au logement ou des services offerts par des avocats) ; les services d'enquête privée ou de détective (à l'exclusion de l'assistance aux services de pré-emploi avec un consentement écrit) ; les cliniques de redressement de crédit ou tout type d'entreprise impliquée dans le redressement de crédit ; les cautionnaires (sauf s'ils sont autorisés par la province dans laquelle ils opèrent) ; les agences de presse ou journalistes ; les services de localisation d'actifs ; les organismes d'application de la loi ; les entreprises recherchant des informations en rapport avec des actions à temps partagé ; les prêteurs sur gages ; les entreprises recherchant des enfants disparus ; les sociétés d'abonnements (magazines, livres, musique) ; les entreprises de recherche généalogique ou d'héritiers ; les firmes conseils en matière de crédit (à l'exception des conseillers en crédit à but non lucratif) ; les cabinets d'avocats.

« **Événement de sécurité** » désigne l'utilisation abusive réelle ou raisonnablement soupçonnée et/ou l'accès non autorisé au Service de conformité du Client, en particulier, qui entraîne l'accès à des données à caractère personnel (comme les numéros de sécurité sociale ou de permis de conduire ou les dates de naissance) susceptibles d'être associées au nom d'une personne.

2. Fourniture du Service de conformité

- 2.1. L'accès au Service de conformité peut être soumis à (i) la vérification des références du Client ou de ses utilisateurs à la satisfaction de GraydonCreditsafe (soit pour GraydonCreditsafe, soit pour le compte de ses fournisseurs de services et/ou de données tiers) aux fins de la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, comme l'exige la loi belge) et/ou (ii) sous réserve de conditions supplémentaires de fournisseurs tiers. Dans la mesure où cela est applicable, GraydonCreditsafe informera le Client dès que possible de toute condition supplémentaire et fournira au Client une copie de ces conditions supplémentaires. Le Client s'engage à respecter à tout moment les conditions supplémentaires lors de l'utilisation des Services de conformité et en particulier toutes les dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme telles que requises par la loi belge.

3. Utilisation du Service de conformité

- 3.1. Outre le respect des obligations du Client et des dispositions relatives à la conduite énoncées à l'article 6 des Conditions générales, le Client s'engage à :
- 3.1.1. n'utiliser le Service de conformité et les Données de sortie que dans le cadre de la licence accordée au Client en vertu de l'Accord ;
- 3.1.2. ne pas utiliser le Service de conformité ou les Données de sortie à des fins illégales, préjudiciables, menaçantes, diffamatoires, obscènes, offensantes ou discriminatoires ;
- 3.1.3. utiliser le Service de conformité et les Données de sortie uniquement pour l'Objectif autorisé et à aucune autre fin (y compris, mais sans s'y limiter) à des fins de (i) marketing ; (ii) sélection d'emploi ; (iii) prise de décision en matière

- d'évaluation de crédit ; ou (iv) vente ou mise à disposition du Service de conformité et/ou des Données de sortie à des tiers reproduire et inclure, sans les modifier, les supprimer ou les obscurcir, les avis de droits d'auteur et les légendes exclusives de GraydonCreditsafe ou de ses Fournisseurs de données, tels qu'ils apparaissent dans ou sur les rapports ou autres résultats générés par l'utilisation du Service de conformité ;
- 3.1.4. ne pas nommer GraydonCreditsafe (ou l'un de ses Fournisseurs de données) ou faire référence aux Services de conformité et/ou aux Données de sortie dans toute publication, tout communiqué de presse, toute publicité ou tout matériel promotionnel ou marketing, sauf accord préalable avec GraydonCreditsafe ;
- 3.1.5. ne pas causer une violation ou permettre à un tiers de violer l'une des obligations susmentionnées ;
- 3.1.6. mettre tout en œuvre pour empêcher l'accès non autorisé ou l'utilisation du Service de conformité ou de toute Donnée de sortie, que ce soit sous forme électronique ou sur support papier, par toute personne ou entité, notamment en mettant en œuvre et en documentant des politiques et des procédures appropriées couvrant les garanties administratives, physiques et techniques qui sont évaluées par rapport à des normes et des contrôles objectifs (« **Programme de sécurité des informations du Client** »). Le Programme de sécurité des informations du Client doit : (1) tenir compte des menaces connues et raisonnablement anticipées, le Client surveillant en permanence l'apparition de nouvelles menaces ; et (2) respecter ou dépasser les meilleures pratiques de l'industrie. Le Client remédiera rapidement à toute lacune constatée dans son Programme de sécurité des informations ;
- 3.1.7. maintenir et appliquer des procédures de destruction des données afin de protéger la sécurité et la confidentialité de toutes les Données de sortie obtenues par le biais du Service de conformité lors de leur élimination, comme l'exige la loi belge ;
- 3.1.8. pouvoir recevoir le Service de conformité par voie mécanique lorsque celui-ci est fourni en utilisant une connexion SSL (« secure socket layer »), ou tout autre moyen de transmission sécurisé jugé raisonnable par GraydonCreditsafe ;
- 3.1.9. ne pas accéder et/ou utiliser le Service de conformité par des moyens mécaniques, programmiques, robotiques, cryptés ou d'autres moyens de recherche automatisés, autres que par des applications batch ou M2M (« machine-to-machine ») approuvées par GraydonCreditsafe ; et
- 3.1.10. prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger son réseau et ses environnements informatiques, ou ceux utilisés pour accéder au Service de conformité, contre toute compromission.
- 3.1.11. prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'intrusion dans le réseau informatique et notamment en ce qui concerne la prévention et la notification des incidents informatiques, comme l'exige la loi belge.
- 3.1.12. prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'intrusion dans le réseau informatique et notamment en ce qui concerne la prévention et la notification des incidents informatiques, comme l'exige la loi belge.

- 3.2. Le Client reconnaît que GraydonCreditsafe et ses Fournisseurs de données sont soumis aux lois sur les sanctions économiques, y compris, mais sans s'y limiter, celles appliquées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Trésor américain (OFAC, « Office of Foreign Assets Control »), l'Union européenne et la Belgique. En conséquence, le Client se conforme à toutes les lois sur les sanctions économiques des États-Unis, de l'Union européenne et de la Belgique. Le Client ne fournit pas d'accès aux Services à des personnes figurant sur la liste des ressortissants spécialement désignés de l'OFAC, sur la liste consolidée des cibles de sanctions du Trésor britannique ou sur la liste consolidée des personnes, groupes et entités faisant l'objet de sanctions financières de l'Union européenne. Le Client ne prend aucune mesure qui placerait GraydonCreditsafe ou ses Fournisseurs de données dans une position de non-conformité avec de telles lois sur les sanctions économiques ;
- 3.3. Le Client garantit qu'il n'est pas engagé dans une activité interdite et qu'il n'utilisera pas les informations au profit d'une activité interdite ;
- 3.4. Le Client défend, indemnise et dégage GraydonCreditsafe et ses Fournisseurs de données de toute responsabilité en cas de réclamations, pertes, coûts, responsabilités et dépenses (y compris les frais juridiques raisonnables) découlant de ou liés de quelque manière

que ce soit à l'utilisation des Services de conformité ou de la Documentation par le Client.

4. Événements liés à la sécurité

- 4.1. Le Client signale tous les Événements de sécurité à GraydonCreditsafe sans délai et fournit les informations et l'assistance raisonnablement requises par GraydonCreditsafe. En outre, le Client se conforme aux obligations légales qui peuvent découler de toutes les lois applicables et en sera responsable, y compris en ce qui concerne la notification à toutes les personnes concernées de la survenance de l'Événement de sécurité.
- 4.2. Le Client accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité GraydonCreditsafe et ses fournisseurs de services et/ou Fournisseurs de données tiers en ce qui concerne tout Événement de sécurité.
- 4.3. Les dispositions précédentes s'appliquent en plus des obligations de protection des données prévues à la clause 5 des Conditions générales.

5. Contrôle de l'utilisation/de l'abus par les clients

- 5.1. Le Client accepte que GraydonCreditsafe effectue des audits périodiques de l'activité du Client et de l'utilisation du Service de conformité et/ou des Données de sortie afin de contrôler le respect de la loi applicable et du présent Accord. GraydonCreditsafe enquête en outre sur les rapports que la société peut recevoir concernant l'utilisation abusive ou impropre des mêmes données. Le Client autorise GraydonCreditsafe à examiner l'utilisation du compte du Client concernant le Service de conformité à ces fins, et accepte de coopérer et de fournir les informations et les documents que GraydonCreditsafe peut raisonnablement exiger dans le cadre d'une enquête sur un abus ou une mauvaise utilisation signalés ou suspectés du Service de conformité.
- 5.2. Les violations peuvent conduire à la suspension de l'accès du Client au Service de conformité (sans préjudice de tous les autres droits et recours à la disposition de GraydonCreditsafe). GraydonCreditsafe peut exercer tous les droits susmentionnés soit pour son propre compte, soit en conjonction avec ses Fournisseurs de services et/ou de données tiers.
- 5.3. GraydonCreditsafe peut partager les informations relatives à tout audit effectué sur le Client (y compris les informations sur la nature et la portée de l'audit et les conclusions de l'audit) avec ses Fournisseurs de données.

6. Octroi de licence par le Client

- 6.1. Outre le contrôle de la conformité et l'enquête concernant tout abus ou toute mauvaise utilisation du Service de conformité, le Client accorde à GraydonCreditsafe une licence non exclusive pour utiliser les données relatives à l'utilisation du Service de conformité par le Client de la manière suivante :
 - 6.1.1. pour anonymiser et agréger ces données d'utilisation avec des données similaires recueillies auprès d'autres clients ;
 - 6.1.2. pour analyser l'utilisation et les performances du Service de conformité et pour préparer et utiliser des rapports à ce sujet.
- 6.2. Le Client accorde les droits susmentionnés à GraydonCreditsafe pour son propre compte ou pour octroyer des sous-licences à ses Fournisseurs de services et/ou de données tiers ou pour les exercer en conjonction avec eux.

7. Notification des erreurs et retour d'information

- 7.1. Le Client doit informer GraydonCreditsafe si les Données de sortie fournissent des résultats inattendus ou apparemment incorrects.
- 7.2. GraydonCreditsafe examinera, à sa seule discrétion et en collaboration avec ses Fournisseurs de services et/ou de données tiers, et apportera toutes les modifications ou corrections nécessaires.
- 7.3. GraydonCreditsafe invite et accueille favorablement les commentaires des Clients sur le Service de conformité, que GraydonCreditsafe ou ses Fournisseurs de services ou de données tiers peuvent librement utiliser sans obligation ou responsabilité envers le Client.

Annexe 1

L'avis et la clause de non-responsabilité suivants s'appliquent lorsque les Services de conformité et/ou les Données de sortie comprennent des données fournies par Refinitiv

Copyright © 2021, Refinitiv. Tous droits réservés. L'entité Refinitiv mentionnée ci-dessus et ses Filiales sont ci-après dénommées « Refinitiv ».

Un « **Produit d'information** » est toute donnée ou service fourni par Refinitiv. Refinitiv ou ses fournisseurs tiers possèdent et conservent tous les droits, titres et intérêts, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques, les brevets, les droits sur les bases de données, les secrets commerciaux, le savoir-faire et tous les autres droits de propriété intellectuelle ou formes de protection de nature similaire ou ayant un effet équivalent, partout dans le monde, sur le Produit d'information, et l'utilisateur ne se voit accorder aucun droit de propriété sur ou lié à ce Produit. Le Produit d'information constitue des secrets confidentiels et commerciaux de Refinitiv ou de ses fournisseurs tiers. L'affichage, l'exécution, la reproduction, la distribution ou la création de travaux dérivés ou d'améliorations à partir du Produit d'information sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit sont expressément interdits, sauf dans la mesure expressément autorisée par les présentes, ou autrement, avec l'autorisation écrite préalable de Refinitiv.

L'utilisateur ne peut utiliser le Produit d'information que pour un usage interne. L'utilisateur peut copier, coller et distribuer en interne uniquement une quantité négligeable des données contenues dans le Produit d'information, à condition que : (a) la distribution soit accessoire à ou soutienne l'objectif commercial de l'utilisateur ; (b) les données ne soient pas distribuées par l'utilisateur dans le cadre de la vente d'informations ou de la publication commerciale (de quelque manière ou format que ce soit), ni reproduites dans la presse ou les médias de masse ou sur Internet ; et (c) dans la mesure du possible, Refinitiv ou ses fournisseurs tiers soient clairement identifiés comme étant la source des données. Les données seront considérées comme en « quantité négligeable » si cette quantité (a) n'a pas de valeur commerciale propre ; ou (b) ne pourrait pas être utilisée par le destinataire comme substitut à tout produit ou service (y compris tout service de téléchargement) fourni par Refinitiv ou à une partie substantielle de tels produits ou services.

Dans la mesure où le Produit d'information contient des données de tiers mentionnées dans la page des Restrictions/Avis généraux figurant sur la page [https:// www.refinitiv.com/en/policies/third-party-provider-terms](https://www.refinitiv.com/en/policies/third-party-provider-terms), les conditions énoncées sur cette page s'appliquent à l'utilisateur.

L'utilisateur reconnaît que l'accès à certains éléments du Produit d'information peut être interrompu ou soumis à certaines conditions par Refinitiv ou sur instruction du fournisseur tiers de ces éléments. En cas de résiliation ou d'expiration de la présente licence d'utilisation, tous les droits accordés en vertu des présentes seront immédiatement annulés, et l'utilisateur devra cesser d'utiliser le Produit d'information et supprimer ou détruire toutes les copies en sa possession ou sous son contrôle.

NI REFINITIV NI SES FOURNISSEURS TIERS NE GARANTISSENT QUE LA FOURNITURE DU PRODUIT D'INFORMATION SERA ININTERROMPUE, EXEMPTÉ D'ERREURS, OPPORTUNE, COMPLÈTE OU EXACTE, ET ILS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE QUANT AUX RÉSULTATS OBTENUS PAR L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'INFORMATION. L'UTILISATEUR EST SEUL RESPONSABLE DE L'UTILISATION DU PRODUIT D'INFORMATION ET DE LA CONFIANCE QU'IL LUI ACCORDE. NI REFINITIV NI SES FOURNISSEURS TIERS NE SERONT EN AUCUNE FAÇON RESPONSABLES ENVERS L'UTILISATEUR OU TOUTE AUTRE ENTITÉ OU PERSONNE DE LEUR INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT D'INFORMATION, OU DE TOUTE INEXACTITUDE, ERREUR, OMISSION, TOUT RETARD, VIRUS INFORMATIQUE OU TOUTE AUTRE INFIRMITÉ OU CORRUPTION, TOUT DOMMAGE, TOUTE RÉCLAMATION, RESPONSABILITÉ OU PERTE, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, CONCERNANT OU DÉCOULANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT D'INFORMATION. LE PRODUIT D'INFORMATION EST FOURNI « EN L'ÉTAT » ET SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE. AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE, DE CONTREFAÇON OU AUTRE, N'EST FOURNIE DANS LE CADRE DES PRÉSENTES.

EN AUCUN CAS REFINITIV OU SES FOURNISSEURS TIERS NE SERONT RESPONSABLES DES DOMMAGES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, LES PERTES OU

LES DÉPENSES LIÉES AU PRODUIT D'INFORMATION, MÊME SI
REFINITIV OU SES FOURNISSEURS TIERS OU LEURS
REPRÉSENTANTS SONT INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS
DOMMAGES, PERTES OU DÉPENSES. EN OUTRE, REFINITIV OU
SES FOURNISSEURS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS
RESPONSABLES DES PRODUITS OU SERVICES DU
REDISTRIBUTEUR.